

COMMUNE DE MERVILLE-FRANCEVILLE

4 avenue Alexandre de Lavergne
14810 MERVILLE-FRANCEVILLE
Tél. : 02.31.24.21.83
accueil@merville-franceville.fr

N° P2026/04

ARRÊTÉ DE NOMINATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

Le Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'action sociale et des familles, et notamment les articles L 123-6 et R 123-11 ;

Vu la délibération N°2026-045 du conseil municipal en date du 07 avril 2026 fixant le nombre des membres du conseil d'administration ;

Considérant l'appel à candidature adressé aux associations et personnes concernées sur le site de la commune et les réseaux sociaux à compter du 10 avril 2026, dans le journal Ouest France le 15 avril 2026, dans le journal le Pays d'Auge le 14 avril 2026 ;

Considérant la demande adressée à l'UDAF le 13 avril 2026 ;

Considérant la réponse de l'UDAF relative à l'absence de candidats pour être membre du CCAS de la commune ;

Considérant la proposition de l'association Soleil d'automne, association de retraités et de personnes âgées reçue le 23 avril 2026 ;

Considérant que les associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre l'exclusion, de l'Union départementale des associations familiales, des associations de personnes handicapées, sollicitées ou informées par voie d'affiche n'ont pas transmis de propositions et que la formalité précitée s'avère impossible, il est proposé de nommer des personnes qualifiées, c'est-à-dire qui participent à des actions d'animation, de prévention et de développement social dans la commune ;

Considérant la candidature de Monsieur Jean-Claude DRIEU reçue le 21 avril 2026 ;

Considérant la candidature de Madame Patricia LIBOUROUX reçue le 27 avril 2026 ;

Considérant la candidature de Madame Laëtitia BOISSIERE proposée par l'association soleil d'automne reçue le 23 avril 2026 ;

Considérant la candidature de Madame Catherine METZGER proposée par l'association soleil d'automne reçue le 23 avril 2026 ;

ARRÊTE

Article 1er – Sont nommés membres du conseil d'administration du centre communal d'action sociale :

- Monsieur Jean-Claude DRIEU en tant que personne qualifiée eu égard à son expérience dans le domaine de l'aide aux personnes handicapées
- Madame Patricia LIBOUROUX en tant que personne qualifiée eu égard à son expérience dans le domaine de l'insertion et la lutte contre l'exclusion
- Madame Laëtitia BOISSIERE représentant l'association soleil d'automne pour l'aide aux personnes âgées
- Madame Catherine METZGER en tant que personne qualifiée eu égard à son expérience auprès des familles.

Article 2 – Le maire de Merville-Franceville, la Directrice Générale des services sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site internet de la commune, notifié aux intéressés et transmis au représentant de l'État au titre du contrôle de légalité.

Article 3 - Le présent arrêté peut être déféré devant le tribunal administratif de Caen, 3 rue Arthur le Duc 14000 CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Il peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Maire dans les mêmes conditions de délais.

Fait à Merville-Franceville plage, le 29 avril 2026.



Le Maire

Marie ARNOUT

